

Newsletter

Éditeurs : MARIE Théo et BOURDON Bérengère

Filière des étangs de la région Centre-val de Loire

Éditorial

.....

Pisciculture

.....

p2

Élever des 4 semaines

Leptospirose en pisciculture

Pisciculture & aquaponie

Biodiversité

.....

p3

La Renouée amphibie

La Cistude d'Europe

Information

.....

p4-5

1^{er} Grand salon des étangs

Taux de TVA en pisciculture

Dossier FEAMPA

Manipulation et santé des poissons

Point FAREC

ÉDITORIAL

Cher Lecteur, l'année 2023 commence sur les mêmes chapeaux de roues que l'année 2022, relativement chaude politiquement et climatiquement parlant. Le manque d'eau se fait ressentir dans les prairies et dans les étangs. En effet, nous battons un record de sécheresse en 250 ans avec des nappes phréatiques très basses notamment en région centre. La rapidité du changement climatique, dont les Français ont pris conscience à l'été 2022, va exiger des prises de décisions et du sang-froid pour les années à venir.



« Élever des 4 semaines »



Si vous possédez des bassins, vous pouvez être amenés à produire des "4 semaines". Il s'agit d'élever des larves de poissons au stade d'alevins. Voici un rappel des principaux points de vigilance :

- **préparation du bassin** : les bassins doivent être vidés et laissés en assec environ un mois. Un chaulage est également recommandé afin

de l'assainir. Son remplissage doit être fait quelques jours avant d'accueillir les larves, et se termine après leur introduction

- **pour favoriser le développement du plancton**, base de l'alimentation des larves, un apport d'amendement est préconisé. Du foin peut également être ajouté, source de matière organique, et servant de support aux larves. Le développement du plancton doit être contrôlé

- **la mise en place des larves**, en provenance de l'écloserie, se fait après avoir laissé les sacs de transport dans l'eau du bassin

quelques minutes, afin d'éviter un choc thermique

- **afin d'optimiser la croissance des larves**, un **aliment adapté** doit être apporté, en complément de l'alimentation naturelle

Après 4 à 5 semaines, les larves deviennent des alevins. Il est alors temps de vider le bassin afin de récupérer ces alevins, qui seront ensuite soit remis en bassins pour l'été, soit mis dans un étang de taille adaptée.

Différentes espèces de poissons peuvent ainsi être produites : carpes, sandres, brochets, gardons...

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'écloserie.

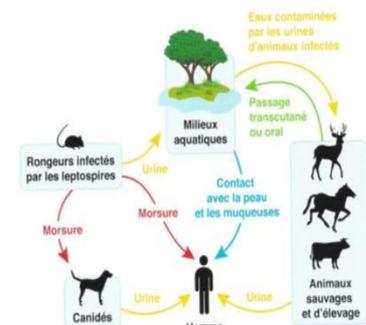
L'Académie Nationale de Pharmacie a réalisé un rapport d'étude sur le Leptospirose et sa prévention chez les professionnels de l'Aquaculture.

En effet, cette maladie touche de nombreux mammifères, mais est également transmissible à l'homme. Les professionnels de l'aquaculture sont particulièrement exposés, car étant en contact avec

l'eau. Cette maladie, mal connue des professionnels de santé, est en constante progression, notamment compte-tenu des changements climatiques. En France, **environ 600 cas** sont répertoriés chaque année, avec **60 à 70 décès**. Ce rapport apporte des recommandations, aussi bien à destination des professionnels de santé, que des professionnels de l'aquaculture. En particulier,

« La leptospirose en pisciculture »

il est demandé la prise en charge de la vaccination pour les professions à risque.

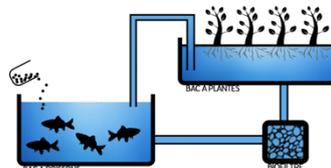


Source : Académie nationale de pharmacie

« La pisciculture & Aquaponie »

L'aquaponie se développe de plus en plus dans notre région. Le principe est, à partir de l'élevage de poissons d'eau douce, de récupérer les déjections des poissons et de les transformer en azote afin de fertiliser des zones de

cultures végétales associées. Cela permet d'accroître les revenus des exploitants agricoles, diminue l'impact



Source : Jardin de Noé

environnemental des exploitations, renforce les approvisionnements locaux et favorise les fermes à taille humaine, enfin, augmente l'accès des populations à une alimentation de qualité.

« *Persicaria amphibia* (Renouée amphibie) »

La **Renouée amphibie** ou **persicaire amphibie** est une plante de la famille des **Polygonacées**. On la retrouve dans l'hémisphère nord. Elle est **très commune dans les étangs** de notre région. Présente en Belgique et dans presque toute la France mais rare dans la région méditerranéenne. Elle est aussi présente au Canada au Nouveau Brunswick et dans tout le Québec (Chaudière-Appalaches, Mauricie ...) jusqu'au nord de la baie James (Lac Mistassini). Elle a été introduite au Mexique, en Amérique du Sud et dans le sud de l'Afrique. La

renouée est une **plante vivace** se développant en un long rhizome très allongé et produisant des pousses le plus souvent simples. Le rhizome de couleur rouge et vert, est souvent aquatique par l'une de ses extrémités et terrestre par l'autre. Les pousses qu'il porte sont très différentes suivant qu'elles surgissent de l'eau, de la vase du rivage ou d'un talus bien égoutté. Elle peut vite devenir envahissante et littéralement étouffer les autres plantes de bord d'eau. Elles sont tellement différentes qu'elles ont été décrites comme des espèces ou des variétés différentes

par divers auteurs. Comme tous les végétaux, **cette plante est autotrophe** grâce à la photosynthèse. La renouée fabrique sa propre matière organique grâce à l'eau, au dioxyde de carbone et à l'énergie lumineuse. La reproduction est sexuée ou asexuée. **La floraison a lieu de juillet à septembre.**



« *Emys orbicularis* (Cistude d'Europe) »



La Cistude d'Europe vit dans les zones humides aux eaux douces, calmes et bien ensoleillées : marais, étangs, fossés, cours d'eau lents, canaux. Elle peut également vivre dans des ruisseaux. Les pisciculteurs d'étangs en rencontrent régulièrement lors de leur pêche et les remettent à l'eau. Elle apprécie les fonds vaseux et la végétation aquatique

abondante qui fournissent nourriture et abris en quantité. Pour prendre ses bains de soleil, elle recherche activement les troncs d'arbres flottants, les branches basses de tamaris en berge. La sauvegarde de la Cistude d'Europe passe nécessairement par la préservation des zones humides. La Cistude d'Europe est une tortue d'eau douce vivant de façon naturelle en France. Jusqu'au XIXe siècle, elle a occupé de grands territoires dans toute l'Europe, la Russie et la côte nord-africaine. Aujourd'hui, elle est en déclin dans toute son aire de répartition et occupe

des zones moins étendues. La taille de la carapace peut aller jusqu'à 20 cm pour les femelles, seulement 16 cm pour les mâles. C'est un animal très discret et craintif. La Cistude peut vivre une cinquantaine d'années. De novembre à mars, la Cistude hiverne, dans l'eau dans une zone riche en végétation. Autrefois, les moines en mangeaient le vendredi en guise de « poisson ». La Cistude d'Europe est une espèce phare du patrimoine naturel européen. Elle est protégée en Europe par la convention de Berne et en France par arrêté ministériel du 19 novembre 2007.

LE 26-27-28 mai 2023

« Le 1^{er} grand salon des étangs aura lieu à la côte St-André organisé par Étangs Isère »



Le grand salon des étangs est le tout premier rendez-vous dédié au patrimoine des étangs et sera le reflet vivant de ce secteur. Il s'attache à mettre en avant une gestion durable des étangs respectueuse et

favorable à l'environnement. Les étangs sont une grande richesse écologique, économique, sociale et touristique. Ce salon est la vitrine d'une charte signée le 11 septembre 2020 entre le département de l'Isère et Étangs Isère : « Maintenir, Valoriser et Préserver les étangs Isérois ». Ce salon aura une dimension nationale avec la présence de l'Assemblée générale d'Étangs de France le vendredi 26 mai 2023. Il sera possible d'assister à des conférences de qualité, notamment avec l'équipe Géolimno qui animera un

colloque pour présenter les nombreux services rendus par les Étangs aux Hommes ainsi que les perspectives de cette filière. Une soirée de gala permettra aux acteurs du Salon de se rencontrer et d'échanger afin de favoriser les liens au sein de ce milieu. Ce salon réunira une centaine d'exposants et une trentaine d'associations, tous liés au monde des Étangs. De plus, du matériel spécifique sera exposé tel que pour la pêche de loisir, la gastronomie, le patrimoine ou encore les institutions. Hésitez à vous connecter sur etang-isere.fr

« Taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux ventes de poissons vivants par les piscicultures »



Après de nombreuses questions au gouvernement, le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, **Bruno Le Maire** a répondu à la **problématique du taux de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux ventes de poissons vivants par les piscicultures**. « Les poissons d'élevages vivants vendus par les professionnels de

l'aquaculture aux fédérations ou associations de pêche pour être déversés dans des cours ou dans des plans d'eau où est pratiquée la pêche de loisir, il apparaît **qu'ils ne se distinguent pas des espèces comestibles commercialisées par ailleurs dans la filière agroalimentaire**. Notamment, **ces espèces présentent une faible capacité reproductive** et se caractérisent par une espérance de vie très limitée en milieu naturel ainsi que par une grande **sensibilité à l'hameçonnage**. Ainsi destinés à la prise aux fins d'être consommés par les

Le 3 mars 2023

pratiquants de la pêche de loisir, ces poissons vivants doivent être regardés comme normalement destinés à l'alimentation humaine. **Partant, leur vente aux associations de pêches est imposée au taux réduit de 5,5 % de la TVA**, sans que le gouvernement n'envisage pas une quelconque évolution en la matière ».



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Dossier FEAMPA 2021-2027 »



Une alternative au CAP filière de la pisciculture d'étangs de la Région Centre-val de Loire

mentionner une aide de la région pour monter un dossier financier et obtenir des aides. Mais dans ce contexte d'autres aides financières sont possibles mais encore trop peu connu. Le **Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA)** vise à soutenir le développement

de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation. Pour faire une demande, il convient de s'informer sur : [Franceagrimer](#) et la FAREC avec un taux d'intervention à partir de 40 % pour l'aquaculture durable.

« MANIPULATION ET SANTE DES POISSONS »

Comme tous les ans, la section aquacole de GDS Centre organise une formation sanitaire spécialisée à destination de tous les pisciculteurs professionnels comme patrimoniaux, entièrement prise en charge avec le soutien du Conseil Régional. L'intervenant, vétérinaire d'exercice exclusif en santé des poissons, apporte l'expérience de sa pratique qui sert de base aux échanges très concrets entre producteurs.

La journée a été consacrée cette année aux échanges sur les **pratiques applicables en région dans la manipulation des poissons** d'étangs comme de bassin. Derrière l'état des connaissances, se tient le concept essentiel de

biosécurité : connaître et pouvoir garantir de l'état sanitaire de ses poissons est évidemment premier, et c'est ce à quoi s'attache la section en finançant les analyses NHI/SHV mais aussi CEV ou KHV. Mais pouvoir s'assurer que les manipulations, au sein d'une exploitation et bien évidemment entre exploitations, ne soient **pas des sources de contamination** doit être une réflexion pour tous les acteurs de la filière. Or les échanges montrent que ces éléments ne sont pas encore des réflexes en pratique. Chaque étape a été passée au crible pour mesurer les risques d'affaiblissement ou d'atteinte du poisson : en partant du repoissonnement, de la gestion des habitats avec les prédateurs, de la gestion

des vidanges, du moment de pêche par lui-même avec les conditions, matériels et ordre de pêche, du transport et du stockage. Les participants ont bien relevé ce qui était de l'ordre du mieux et du possible.

La journée est toujours ponctuée d'actualités sanitaires diverses, suivi de foyers et évolution des prévalences en France. Les discussions ont été étayées par la participation de techniciens de fédérations de pêche relayant les pratiques et suivis sanitaires en milieu naturel. En attendant la prochaine formation sanitaire, n'hésitez pas à échanger. Le suivi sanitaire des poissons est une donnée essentielle dans votre activité !

La FAREC

L'ensemble des acteurs de la filière piscicole réunis au sein de la FAREC, **veut croire en l'avenir de la pisciculture de la Brenne et de la région Centre-val de Loire**. Nous souhaitons la faire progresser en l'accompagnant dans sa

structuration et vers de nouveaux débouchés, éléments incontournables de son évolution. Ainsi, **n'hésitez pas à nous contacter** que ce soit pour nous communiquer des bilans de pêche, pour de l'aide au financement de

projet, pour des informations complémentaires afin de comprendre ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. **Fédérer davantage** permettra de faire valoir la pisciculture d'étangs au plus grand nombre.

À RETENIR :

- ◇ Si vous possédez des bassins, vous pouvez être amenés à produire des "4 semaines".
- ◇ La Leptospirose touche de nombreux mammifères, mais est également transmissible à l'homme, c'est 600 cas pour 60-70 décès/an.
- ◇ L'aquaponie une forme d'agriculture de plus en plus développée.
- ◇ Taux de la taxe sur les poissons vivants applicable est maintenu au taux réduit de 5,5 %.
- ◇ Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation.
- ◇ Le GDS a tenu une formation sanitaire. Les pratiques applicables en région dans la manipulation des poissons est essentielle afin de garantir de l'état sanitaire de ses poissons.
- ◇ N'hésitez pas à contacter la FAREC pour plus d'information.

DATES IMPORTANTES :

Le 1^{er} salon des étangs le 26-27-28 mai 2023 à la Côte Saint André
organisé par Étangs Isère

Assemblée générale du SEPB le 24 juin 2023

Assemblée générale de la FAREC le 3 juillet 2023

Visite d'étangs :

Benoît DELOCHE le 02/05/2023

Louis RETAUD le 25/07/2023

Inscription : [ici](#)